



Déclarations et Discours

N° 81/27

L'IMPORTANCE DES NATIONS UNIES DANS LES AFFAIRES MONDIALES

Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à la trente-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, le 21 septembre 1981.

Je ne peux reprendre la parole devant cette assemblée sans avoir à l'esprit tout l'espoir que les peuples de la Terre ont mis dans l'Organisation des Nations Unies. Cet espoir s'est constamment heurté aux graves problèmes et dangers qui continuent de menacer la paix et la sécurité mondiales, voire de diviser les nations du monde. Mais j'ai aussi à l'esprit tout ce que les Nations Unies ont réalisé depuis quatre décennies au service de certaines de nos aspirations communes. Ainsi, des progrès ont été enregistrés en vue de parvenir à une plus grande équité au niveau des chances économiques. Nous avons évité le déclenchement d'un conflit mondial. Des guerres effroyables se sont déchaînées, mais elles ont été contenues. Ces réalisations sont d'autant plus remarquables lorsque nous songeons aux limitations que nous, en tant qu'États membres, avons imposées à la capacité d'action des Nations Unies. Je tiens aussi à féliciter notre secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés à travers les ans.

Il y a près de vingt ans jour pour jour que l'un de ses prédécesseurs, Dag Hammarskjöld, perdait la vie au service de la paix mondiale et de notre organisation. C'est là une raison de plus qui me porte tout particulièrement à vouloir discuter aujourd'hui de la place qui revient aux Nations Unies dans les affaires mondiales.

Si nous jetons un coup d'oeil sur les problèmes mondiaux d'il y a vingt ans, cela nous permet de mesurer la distance que nous avons parcourue — si tel est vraiment le cas — dans notre recherche du monde nettement meilleur que nous envisagions à l'époque. Mais il n'est pas facile de porter un jugement. Le monde était dangereux alors, tout comme il l'est maintenant. Certains des dangers actuels sont cependant différents de ce qu'ils étaient en 1961. Les États membres de l'Organisation doivent s'adapter de manière à faire face à ces dangers. Par ailleurs, nous sommes en droit de nous demander si ce n'est pas en raison des difficultés que nous avons éprouvées à adapter l'Organisation au changement et en raison des restrictions que nous lui avons imposées que l'ONU n'a pas eu plus de prise sur les problèmes mondiaux.

Mais les dangers d'aujourd'hui ne sont pas tous nouveaux. Il est déplorable de constater que certains des problèmes de cette époque demeurent, tels, par exemple, la domination exercée par la minorité blanche en Afrique du Sud et son occupation de la Namibie, ou encore les problèmes apparemment insurmontables au Moyen-Orient. Il semble en outre que d'autres difficultés soient revenues nous hanter, comme les retombées de la rivalité Est-Ouest qui, pendant un certain temps, étaient passées à l'arrière-scène de nos préoccupations.

**Le défi :
s'adapter au
changement**

Mais, quels que soient les problèmes, il faut toujours s'adapter au changement. Comme je l'ai souligné ici même l'an dernier, le changement est à la fois naturel et inévitable. Notre plus grand défi consiste à nous y adapter et non à y résister.

Bon nombre d'entre nous ici sommes des "mélioristes". Nous croyons qu'il est possible de ménager la transition vers le mieux et que le rôle de l'ONU est essentiel à la promotion d'une vie meilleure pour l'humanité tout entière. Et même si nous n'étions pas de ce parti, nous aurions à coeur que les Nations Unies puissent traiter de façon efficace les problèmes qui ressortissent à son mandat et qu'elles puissent évoluer de manière à faire face aux menaces qui pèsent sur le monde aujourd'hui.

Dag Hammarskjöld est décédé en 1961, avec d'autres membres dévoués du secrétariat des Nations Unies, auxquels je rends d'ailleurs hommage. Il cherchait à faire progresser le processus de décolonisation en Afrique, à préserver l'intégrité territoriale d'un État nouvellement indépendant et à résister aux desseins de pays et d'intérêts de cette région et d'ailleurs qui, pour des raisons de gain personnel ou par nostalgie, tentaient de faire échec aux changements qui prenaient place. Je crois qu'Hammarskjöld avait une vision de la capacité de maintien de la paix et de pacification des Nations Unies qui était contestée au moment de son décès et qui l'est d'ailleurs toujours. Mais le processus de décolonisation politique qui avait mobilisé notre attention à l'époque est du moins maintenant quasi achevé. Et, si je me demande combien d'États nouvellement indépendants jouissent aujourd'hui de la sécurité et des possibilités économiques et politiques qu'ils envisageaient si bravement au début de leur lutte pour l'indépendance, je me dis aussi qu'il est peut-être illusoire de lier leur développement à la notion d'indépendance nationale. L'autodétermination, certes ; mais en 1981, nous sommes bien davantage conscients de notre interdépendance globale, de l'interdépendance des États, des économies, des peuples, et des dangers.

Nécessité d'un processus global de négociations

Sur le plan économique, notre interdépendance est davantage véritablement réciproque. Il y a vingt ans, les relations économiques entre le Nord et le Sud épousaient bien plus la forme classique de la dépendance coloniale. Qui aurait alors prédit qu'en 1981 la plupart des pays industrialisés iraient chercher entre 30 et 40 p. 100 de leurs produits manufacturés dans les pays en voie de développement. Cependant, cette interdépendance des échanges commerciaux est une composante de plus en plus importante de notre perception des affaires économiques mondiales. Il faut donc qu'elle se reflète dans la prise de décisions à l'échelle internationale. Ce facteur, combiné à notre souci de fournir à chacun des chances égales, explique en partie pourquoi le Canada préconise la nécessité d'un processus global de négociations.

Depuis 1961, le développement économique dans bon nombre de pays en voie de développement a connu un essor remarquable. Mais pour un grand nombre d'êtres humains, les chaînes de la pauvreté sont aussi lourdes qu'elles l'étaient alors. Nous devons reconnaître que nous semblons incapables de fournir à ces gens une aide qui soit à la mesure de leurs besoins. Mais nous devons aussi reconnaître que les espoirs que bon nombre de personnes entretenaient pour le monde en 1961, et pour les pays industrialisés en particulier, étaient exagérés. Mais alors, ces années d'essor sans précédent étaient-elles une simple aberrance ? Nous faut-il maintenant ramener nos attentes à des proportions plus modestes ? Si tel est le cas, il nous faut envisager les problèmes mondiaux dans les limites d'un environnement plus restrictif qu'en 1961 et redoubler d'efforts, avec discipline et persévérance, pour porter notre attention là où les besoins sont les plus criants.

Le non-
alignement
véritable

Nous sommes tous confrontés aux réalités politiques et économiques qui découlent de l'interdépendance et de l'incidence de cette dernière sur l'autodétermination. Nous sommes tous voisins et ce, stratégiquement. Il y a vingt ans, la stratégie Est-Ouest était centrée principalement sur l'Europe. Aujourd'hui, le risque d'affrontement entre les superpuissances dans les régions que l'on considérait normalement comme faisant partie du tiers monde s'est également accru. La turbulence et la fragilité que le sous-développement et les tensions locales font régner dans ces régions risquent donc de s'aggraver. Pour certains contemporains d'Hammaraskjöld, le non-alignement devait permettre aux pays en voie de développement de se concentrer sur la résolution de leurs problèmes sans qu'ils aient à craindre l'ingérence de pays plus puissants désireux de s'approprier leur patrimoine national. À mon avis, le non-alignement véritable est non seulement en harmonie avec l'interdépendance, mais l'interdépendance le rend davantage nécessaire.

Est-il possible qu'au cours des vingt dernières années la nature des tensions entre l'Est et l'Ouest se soit modifiée du fait que l'Union soviétique est aujourd'hui une superpuissance militaire qui s'est donnée la capacité d'intervenir loin de ses frontières ? Cette capacité peut représenter une menace à la paix mondiale ainsi qu'au non-alignement des pays tant qu'elle sera l'instrument — en Afghanistan de même qu'au Kampuchea — d'une "realpolitik" cynique. Si les intérêts stratégiques des grandes puissances sont maintenant vraiment liés aux événements qui se produisent dans le tiers monde, il nous faut alors reconnaître l'impératif de la modération pour tous et chacun.

L'ONU doit être
davantage en
prise directe...

Tous ces facteurs exigent que l'Organisation des Nations Unies soit aujourd'hui non pas moins, mais davantage en prise directe sur la réalité internationale. Au fur et à mesure que les problèmes deviennent de plus en plus complexes et urgents, nous avons de plus en plus besoin d'instruments sophistiqués, polyvalents et adaptés pour résoudre les problèmes qui se poseront d'ici à la fin du siècle et au-delà, que ce soit l'écologie et l'utilisation des terres, de l'espace et des mers, la sécurité des peuples ou leurs attentes croissantes dans un monde davantage concentré par la technologie.

Ainsi, en 1961, la plupart des pays tiraient réconfort des progrès réalisés dans la négociation d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Il semblait alors que la fin de la course aux armements approchait. L'illusion fut brève. Aujourd'hui, les risques de guerre nucléaire sont encore plus grands, ce qui représente, sans contredit, l'une des réalités les plus troublantes de la vie internationale, voire de notre interdépendance. La prolifération nucléaire menace sur deux axes : l'extension horizontale des armes nucléaires aux États auparavant non nucléarisés, et la prolifération verticale alors que les superpuissances ajoutent toujours à leurs arsenaux. Au nom de la raison, reconnaissons ce péril et résistons-y.

Nous devons permettre aux institutions de l'ONU d'être non pas moins, mais davantage productives, et nous devons encourager tous les pays à participer activement à la recherche de solutions au sein de ces institutions. Ce faisant, nous ferons la preuve que nous voulons qu'elles soient utiles à l'ensemble de la collectivité mondiale, et adaptées à notre monde contemporain. Nombre des observations qui suivent portent sur les perspectives de développement de pays qui étaient des colonies il y a vingt ans.

Ce seul fait témoigne aujourd'hui de l'interdépendance de nos intérêts et de nos objectifs. Mais vu que les problèmes politiques et économiques du monde sont en interaction constante, il est important que notre organisation s'adapte elle aussi grâce à un meilleur partage de l'exercice du pouvoir et des responsabilités. En y réfléchissant un peu, nous devrions reconnaître que certains des concepts de Dag Hammarskjöld concernant le renforcement de l'Organisation, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales, paraissent aujourd'hui encore plus raisonnables qu'ils ne l'étaient il y a trente ans. J'estime pour ma part qu'ils sont assurément tout aussi nécessaires.

La question de l'Afghanistan

Il est certain que le maintien de forces militaires étrangères en Afghanistan est un exemple du type même de menace à la paix et à la sécurité mondiales que l'ONU avait pour mission de contrer. Si le courage et la détermination des combattants de la liberté témoignent de la noblesse de la résistance de l'esprit humain à l'oppression militaire, les faits tragiques reflètent par contre une grande faille dans le concept de la sécurité collective. Ainsi, lorsqu'un pays puissant veut ignorer les décisions de l'ONU, il y passera outre à moins que ses actions ne fassent continuellement l'objet de pressions internationales. Le maintien des troupes soviétiques en Afghanistan est un affront aux principes mêmes des Nations Unies.

J'invite donc le gouvernement soviétique à respecter ces principes, comme d'ailleurs les idéaux que l'Union soviétique s'est elle-même engagée à suivre en matière de conduite internationale. Je lui demande de répondre positivement aux efforts internationaux, et notamment de rétablir un gouvernement véritablement indépendant et non aligné en Afghanistan, un gouvernement qui puisse, sans ingérence étrangère, exprimer la volonté réelle du peuple afghan.

Le Kampuchea

Comme l'ont souligné les pays de la région, la situation au Kampuchea menace elle aussi la paix et la sécurité. Une première tentative a été faite pour s'attaquer aux problèmes politiques qui sont au coeur du problème kampuchéen. Nous savons maintenant qu'un règlement doit englober un cessez-le-feu sur le terrain, le retrait supervisé des troupes étrangères, la tenue d'élections libres sous la supervision des Nations Unies et la prise de mesures appropriées pour éviter que ces élections ne soient perturbées par les factions armées au Kampuchea. Le Canada appuie ces propositions faites à la Conférence internationale sur le Kampuchea, car elles semblent fournir les garanties nécessaires à toutes les parties au conflit. Nous appuyons également la création d'un comité spécial chargé d'étudier et d'appliquer les mesures nécessaires pour que le fier peuple du Kampuchea puisse à nouveau déterminer son propre avenir. Nous incitons donc les membres de cette organisation à saisir l'occasion de régler cette situation tragique et de promouvoir enfin une paix durable en Asie du Sud-Est.

L'autodétermination revendiquée par les patriotes de l'Afghanistan et du Kampuchea non seulement rejoint les préoccupations fondamentales de l'ONU, mais elle est aussi l'un des objectifs centraux du mouvement des non-alignés, dont l'Afghanistan et le Kampuchea sont membres. Il y a vingt ans ce mois-ci que se tenait la première rencontre de ce mouvement à Belgrade. Je salue les réalisations des non-alignés au chapitre de la promotion des droits des nouveaux pays.

La question de Belize

Aujourd'hui, cet idéal d'autodétermination trouve un écho dans l'accession de Belize à l'indépendance. Voilà une réalisation de l'Organisation qui donne beaucoup de satis-

faction au Canada, celui-ci ayant coparrainé depuis longtemps les résolutions de l'ONU sur la question. Bien que nous soyons déçus de ce que les entretiens entre le Royaume-Uni, Belize et le Guatemala n'aient pas permis de résoudre toutes les questions en suspens, nous sommes par contre encouragés de constater que toutes les parties ont pris le ferme engagement de promouvoir la paix dans la région, ce qui doit englober un accord définitif sur Belize. Nous sommes confiants que les gouvernements de Belize et du Guatemala régleront entre eux les questions de façon pacifique et durable.

L'Afrique du Sud

Mais si l'indépendance de Belize est un événement qu'il convient de célébrer, il est vraiment déprimant de revoir encore une fois à l'ordre du jour de cette assemblée les mêmes questions, touchant l'Afrique australe, sur lesquelles l'Organisation se prononce depuis des décennies. Je mentionnais auparavant la dynamique du changement dans les affaires humaines et la futilité de résister à la volonté de l'homme de déterminer son propre avenir. Mais, en 1981, la résistance au changement s'est intensifiée en Afrique du Sud. Je suis convaincu que justice sera faite aux victimes du racisme dans ce pays, car la majorité est privée de sa dignité au mépris de l'humanité entière. Je comprends l'impatience de ceux qui répugnent à l'idée d'avoir à composer avec le régime oppressif de l'apartheid pour une autre génération ou pour une ou deux décennies encore. Mais je conseille la sagesse dans le choix des méthodes visant à promouvoir la liberté pour ces populations, car nous ne devons pas permettre que des divergences quant aux moyens affaiblissent notre objectif commun.

En Namibie, c'est encore l'intransigeance du gouvernement sud-africain qui reste le seul obstacle à un règlement négocié. Notre unique objectif est de permettre au peuple namibien d'obtenir enfin son indépendance et le droit à des élections libres et équitables auxquelles tous les Namubiens pourront participer sous la supervision de l'ONU. Le Canada appuie sans réserve la résolution 435 du Conseil de sécurité ainsi que le plan de règlement de l'ONU. Nous avons en outre été actifs, notamment au sein du Groupe de contact et dans nos rapports avec les États africains, dans la recherche de moyens pour atteindre cet objectif.

Le Moyen-Orient

Le Moyen-Orient connaît lui aussi ses conflits, au centre desquels se retrouve le différend israélo-arabe, aussi ancien que l'ONU elle-même. Nous ne pouvons pas tarder davantage de progresser vers un règlement négocié de ce conflit vieux de plusieurs générations. Toutes les parties intéressées doivent participer à ce règlement, les peuples israélien et palestinien ayant tous deux des droits et des préoccupations légitimes dont il faut tenir compte. Le besoin d'Israël d'assurer sa sécurité, d'avoir des frontières reconnues et d'être pleinement accepté par ses voisins ne peut être satisfait que dans un cadre politique, et non militaire. Il en est de même des droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à un foyer national à l'intérieur d'un territoire clairement limité, soit la Cisjordanie et la bande de Gaza.

Je prie donc instamment toutes les parties concernées de faire l'effort de volonté et de sagesse qui leur permettra de prendre les décisions difficiles qui s'imposent. Il s'agit avant tout, et de toute urgence, de prendre des mesures pour assurer que le Moyen-Orient restera une région exempte d'armes nucléaires.

- La Corée** La question de la péninsule coréenne est un autre problème qui préoccupe depuis longtemps les Nations Unies. Là encore, les bons offices du secrétaire général ont été utiles. Nous sommes encouragés par les démarches faites récemment par la République de Corée dans la perspective d'un dialogue et d'une réconciliation inconditionnelle, ainsi que de la promotion d'une meilleure intégration de la péninsule à la communauté internationale.
- Chypre** L'Organisation joue également un rôle précieux à Chypre, où les processus de maintien de la paix et de pacification sont menés parallèlement sous le leadership du secrétaire général. Nous espérons que les approches actuellement envisagées dans les négociations intercommunautaires mèneront au règlement global juste et durable que souhaitent les deux communautés.
- C'est à Chypre qu'est déployé le plus vieux et le plus important contingent de maintien de la paix du Canada. Vingt-cinq ans après l'arrivée des forces de maintien de la paix de l'ONU sur la scène mondiale, j'estime que la force de Chypre accomplit un rôle important tout en nous encourageant à croire au concept de la sécurité collective assurée par le recours à la négociation, dans le contexte des principes de droit acceptés.
- La Conférence sur le droit de la mer** Des nations sont également impliquées dans nos efforts pour promouvoir la règle de droit à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Dans sa déclaration à l'ouverture de la dixième session de la Conférence sur le droit de la mer, le 9 mars, le secrétaire général faisait remarquer qu'outre la réalisation des objectifs spécifiques de cette conférence, il attachait la plus grande importance à l'incidence éventuelle du succès des négociations sur le renforcement de la capacité de l'ONU de trouver des solutions viables aux grandes questions mondiales. C'est là une déclaration à laquelle je ne peux que souscrire.
- Je tiens à souligner que la Conférence ne se résume pas purement et simplement à une tentative de codification de règles techniques de droit. C'est également une conférence sur les ressources ; sur l'alimentation ; sur l'environnement ; sur l'énergie ; sur la conservation ; sur la délimitation des frontières maritimes ; sur la juridiction et la délimitation territoriales ; sur les transports, les communications et la liberté de navigation. C'est une conférence qui vise la réglementation de toutes les utilisations des océans par l'humanité. Fait plus important encore, c'est une conférence qui prévoit le règlement pacifique des différends relatifs aux océans. Bref, c'est une conférence consacrée au principe de la règle de droit entre les nations.
- La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer revêt la même importance que la Conférence de fondation de l'Organisation à San Francisco. Non seulement elle représente un élément capital du dialogue Nord-Sud, mais elle a des incidences notables sur les relations pacifiques Est-Ouest et touche également les intérêts de chaque État, grand ou petit, riche ou pauvre, côtier ou sans littoral. La conclusion d'un accord universel sur cette question apportera une contribution fondamentale à la paix et à la sécurité mondiales.
- La maîtrise des armements et le désarmement** Bien entendu, la paix et la sécurité internationales, le développement, la liberté et la vie elle-même dépendent, en dernier ressort, du succès que nous connaissons au chapitre de la maîtrise des armements et du désarmement. La réduction des arsenaux et des

budgets militaires ne porte pas atteinte à la sécurité. Si nous voulons donc maintenir notre crédibilité, nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte lors de la prochaine session extraordinaire sur le désarmement pour marquer des progrès plus concrets que par les années précédentes. Nos délibérations sur le désarmement durant cette session de l'Assemblée générale nous permettront de nous y préparer de façon très importante. Nous devrions par ailleurs réaffirmer le consensus remarquable réalisé en 1978, voire même le renforcer. Il est vrai que la conjoncture internationale est moins favorable aujourd'hui. Par ailleurs, nous ne pouvons passer outre l'impatience croissante des populations du globe face à l'absence de progrès en vue de la conclusion d'accords vérifiables sur la limitation des armements et le désarmement. Nous devons donc tenir compte de la situation présente dans la recherche, en leur nom, de propositions réalistes qui aient de bonnes chances d'amener des changements. Le gouvernement canadien a récemment réaffirmé la validité du concept de la stratégie de l'asphyxie contenu dans le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Cette stratégie établit les priorités du Canada dans ses préparatifs en vue de la deuxième session extraordinaire. Il s'agit : a) d'encourager la poursuite du processus des Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) ; b) de promouvoir la réalisation d'un traité multilatéral sur l'interdiction totale des essais ; c) d'aider à préparer une convention sur l'interdiction des armes chimiques et leur destruction ; d) de promouvoir l'évolution d'un régime de non-prolifération efficace fondé sur le traité de non-prolifération ; et e) de participer aux négociations en vue de limiter et de réduire les forces conventionnelles. Telles sont donc les priorités qui guideront les efforts du Canada dans sa détermination d'arrêter la surenchère insensée du réarmement.

J'ai parlé des grands objectifs de paix, d'autodétermination et de développement. Ce sont là des idées-forces qui permettront de canaliser la dynamique du changement dans des directions positives. Aussi récentes que la société d'aujourd'hui ou aussi anciennes que l'humanité elle-même, ces idées-forces constituent des constantes au sein du changement. Elles trouvent en outre une résonance éloquentes dans les idéaux de la charte de notre organisation et méritent que nous leur renouvelions notre appui.

Mais il n'est aucun idéal plus noble que de vouloir donner à l'homme les moyens d'assumer sa dignité et ses droits.

Les droits de l'homme

C'est pourquoi la charte des Nations Unies enchâsse comme buts fondamentaux la promotion et l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Depuis, sont venus s'ajouter d'importants instruments relatifs au droit de l'homme, et tout particulièrement la Déclaration universelle des droits de l'homme. Maître d'oeuvre de la mise en application des dispositions du Pacte relatif aux droits civils et politiques, le Comité des droits de l'homme illustre de par son rôle expert et responsable la capacité de la communauté internationale de promouvoir des normes reconnues de par le monde.

Le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels est un instrument tout aussi important qui exige une revue en profondeur.

Certes, il reste des secteurs où des normes internationales n'ont pas encore été établies.

C'est pourquoi le Canada se réjouit de la présentation à cette Assemblée du projet de Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction.

Si nous nous réjouissons du progrès continu des normes internationales en matière de droits de l'homme, nous ne pouvons ignorer que les abus les plus flagrants sont toujours commis, que la vie, la liberté et l'intégrité d'innocents sont régulièrement sacrifiées à diverses causes ou à des luttes pour le pouvoir. Si l'Organisation se porte sans hésiter au secours des victimes de catastrophes naturelles, comment pourrait-elle ne pas faire preuve d'au moins autant de générosité lorsque les crises sont provoquées par l'homme ?

L'ONU dispose des moyens nécessaires pour faire face à ces situations. Elle peut, par exemple, recourir aux bons offices du secrétaire général ; elle peut aussi dépêcher d'urgence un rapporteur spécial ou une mission d'enquête. Il ne faut que la volonté d'agir de façon à assurer la protection des particuliers ou des groupes mis en péril par l'effondrement de l'ordre social.

Le Canada a accueilli favorablement l'adoption de sa proposition de nommer un rapporteur spécial chargé d'examiner la question des droits de l'homme et des exodes massifs. Nous avons bon espoir que l'expérience du prince Sadruddin Khan en cette capacité mènera à l'adoption d'un rapport qui montrera comment les institutions et les États membres des Nations Unies peuvent unir leurs efforts pour empêcher que les mouvements de réfugiés n'atteignent les proportions que nous connaissons à l'heure actuelle. Nous estimons que ce rapport devrait fournir les assises impartiales d'un examen des composantes plus globales des problèmes internationaux liés aux réfugiés. Mentionnons, à titre d'exemple à ce chapitre, l'initiative proposée par la République fédérale d'Allemagne concernant l'élaboration de lignes directrices internationales en vue d'empêcher les mouvements massifs de réfugiés.

Mais il ne faut pas faire relâche même dans les secteurs moins critiques. L'Année internationale des personnes handicapées nous donnera l'occasion, en 1981, de promouvoir le droit de plus de 500 millions d'handicapés à la pleine participation et à l'égalité dans un monde affranchi de barrières.

Et il y a la situation de la femme à travers le monde. L'obligation nous est faite d'améliorer sa condition sur les plans social et politique et de promouvoir son égalité avec l'homme. La récente entrée en vigueur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes représente un pas important dans cette direction.

La naissance de nouveaux États

Cependant, si l'intérêt manifesté par la communauté internationale pour les droits de l'individu et pour une promotion concertée des droits de la femme et des groupes désavantagés est un phénomène récent, l'émergence, ces trente dernières années, de quelque cent États souverains, doit être considérée comme l'un des changements les plus significatifs que le monde ait jamais connus. Comme on le sait, Dag Hammarskjöld s'est grandement évertué à aider ces nouveaux États à s'intégrer dans la structure de cette institution. C'était une période de gestation et d'espoir. Mais pour nombre de

ces nouveaux États, sinon pour la plupart, cet espoir a été rapidement tempéré par les réalités économiques auxquelles ils se sont vu confrontés.

Ainsi, ils ont immédiatement compris que toute interdépendance économique accentuait alors nettement leur dépendance et leur vulnérabilité, puisqu'il s'agissait d'une relation asymétrique. Les pays en voie de développement en étaient fort conscients, mais le monde développé restait insensible au problème. La situation a maintenant changé. Je crois que la prise de conscience de la réalité de l'interdépendance globale chez les pays développés est non seulement d'une grande importance, mais constitue même une source d'espoir.

L'économie mondiale et les pays en voie de développement

En effet, l'éveil progressif aux liens qui conditionnent notre avenir économique peut nous faire entrevoir des solutions. Je crois que le rapport Brandt a fait une contribution utile à ce chapitre. Ainsi, nous sommes davantage conscients de l'apport des pays en voie de développement à l'économie mondiale. On prévoit maintenant que ces derniers compteront pour plus du quart de l'accroissement de la production économique mondiale entre 1980 et 1990. Ces chiffres dissimulent évidemment d'importantes différences entre les pays en voie de développement les plus directement intéressés, ainsi que l'incidence relative de ces changements sur leurs économies respectives. Cependant, ils indiquent bien que ces pays se rapprochent du centre de la scène économique mondiale.

L'interdépendance comporte aussi un prix. Elle tend à rendre les nations plus vulnérables aux chocs extérieurs et aux forces qui échappent au contrôle des gouvernements. Il est par conséquent de la plus haute importance d'assurer l'efficacité des institutions internationales qui encadrent le système économique international. Si ces institutions se laissent enfermer dans des impasses ou aligner sur des blocs de pays, ou si elles deviennent prisonnières d'intérêts égoïstes, alors l'économie internationale en souffrira. Non seulement l'interdépendance deviendra un fardeau, mais tous les États en souffriront à leur tour.

L'inflation, les taux d'intérêt élevés et le ralentissement de la croissance posent des problèmes réels aux populations des pays industrialisés. Les obstacles à l'augmentation des exportations et au financement se font de plus en plus sentir dans les pays en voie de développement à revenu moyen. Ce sont toutefois les pays à faible revenu, et plus précisément les moins avancés d'entre eux, qui sont les plus vulnérables et dont les perspectives sont les plus sombres. Ce sont eux qui ont été le plus secoués par les chocs pétroliers et les taux d'intérêt élevés.

Besoins énergétiques et alimentaires

La hausse des prix et la diminution des approvisionnements de ressources pétrolières conventionnelles ont eu une grande incidence sur chacun de nous. Mais les deux chocs pétroliers des années 70 ont eu un effet démesuré sur les pays en voie de développement, remettant en question les plans de développement de nombre d'entre eux. Le Canada convient que la communauté internationale devrait accorder une forte priorité à leurs besoins énergétiques. C'est en raison du rôle moteur de l'énergie sur le plan du développement que le Canada appuie l'élargissement du programme de prêts à l'énergie de la Banque mondiale, y compris l'établissement d'une nouvelle filiale énergétique — si le projet s'avère réalisable — afin d'aider les pays en voie de développe-

ment dans leurs programmes énergétiques.

Au Canada, nous avons répondu à ce besoin en créant Petro-Canada International, un nouveau mécanisme d'aide au développement qui permettra aux pays en voie de développement importateurs de pétrole de mieux mettre en valeur leurs ressources énergétiques, et notamment leurs hydrocarbures. Il faudra également faire preuve d'initiative et d'imagination pour trouver des moyens d'aider les pays en voie de développement à mettre à profit les sources d'énergie non pétrolières. La récente Conférence sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables a joué un rôle important à cet égard, mais elle ne représente qu'un pas sur une route longue et difficile.

Fort de sa structure économique et de ses compétences qui incitent le Canada à accorder une aide au développement du secteur énergétique, mon gouvernement entend également apporter une contribution appréciable à l'accroissement de la production agricole des pays en voie de développement. Il est vrai que les échanges internationaux de denrées alimentaires se sont accrues très substantiellement ces dernières décennies. Mais nombre de nations autrefois autosuffisantes en produits de première nécessité — et qui en étaient même d'importants exportateurs — sont maintenant tributaires des importations de denrées, et notamment de céréales vivrières. Vu que la menace d'une crise alimentaire dans les années 80 reste très réelle, la communauté internationale doit accorder une attention prioritaire à ce problème.

**Pour résoudre
la pauvreté :
le commerce**

J'ai parlé d'énergie et d'alimentation, domaines dans lesquels le Canada peut apporter une contribution unique. Mais j'aimerais aussi aborder rapidement la question du commerce, parce que c'est peut-être le commerce qui, sur le long terme, offre à beaucoup de pays les meilleures possibilités d'échapper à l'emprise de la pauvreté.

Les pays en voie de développement ont mis à profit les occasions qui se sont offertes à eux d'accroître substantiellement les échanges au sein de leur groupe. Mais les marchés du Nord continuent de leur être indispensables. En outre, les perspectives d'élargissement des échanges Nord-Sud dépendront, dans une large mesure, de la capacité des pays industriels à élaborer des stratégies efficaces d'ajustement permettant de maintenir des niveaux raisonnables de croissance économique et d'emploi. D'ailleurs, l'importance des échanges Nord-Sud s'est accrue ces dernières années par rapport aux échanges entre pays industrialisés. À l'heure actuelle, certains pays en voie de développement les plus avancés offrent à un grand nombre de pays développés les meilleures possibilités d'échange. Mais tous les pays profiteront d'un système commercial international ouvert. Le Canada continuera donc de promouvoir cet objectif et ce sera d'ailleurs sur ce point que se concentreront nos efforts à la réunion ministérielle de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui devrait se tenir en 1982.

Les perspectives d'exportation des pays en voie de développement importent de plus en plus au bon fonctionnement du système des paiements et des services bancaires internationaux. Pour l'avenir prévisible, les pays en voie de développement resteront tributaires d'apports massifs de crédits extérieurs, que ce soit sous la forme d'investissements privés, de prêts aux conditions du marché, de prêts concessionnels ou de subventions. Bien que les banques privées continuent de jouer un rôle majeur dans le

recyclage, il faudra que les institutions financières internationales s'impliquent de plus en plus. Nous appuyons les efforts renouvelés du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale en ce sens. Mais nombre de pays à faible revenu ont une capacité limitée de participer à l'expansion du commerce mondial ; il en est de même de leur accès au crédit commercial. Pour s'attaquer à la pauvreté qui sévit dans ces pays — la justice sociale nous le commande — il nous faudra leur consentir une aide concessionnelle accrue. Il n'y a aucun moyen de passer outre : l'aide au développement est requise d'urgence. D'ailleurs, le monde n'en fournit pas assez.

**Progrès réalisés
à la Conférence
de Paris**

La récente Conférence de Paris sur les pays les moins avancés a constitué une importante contribution à cet égard. En effet, il s'est dégagé au sein de la communauté internationale un large consensus sur les objectifs que devaient poursuivre les bénéficiaires ainsi que sur les apports supplémentaires considérables que les donateurs devront consentir en termes réels au titre de l'aide publique au développement au cours de la présente décennie. Conjuguées, ces mesures permettent d'espérer que le développement des pays les plus démunis avancera de façon marquée.

Le nouveau programme substantiel d'action adopté à Paris pose non seulement de nouveaux jalons pour faire progresser les pays les moins avancés, mais il constitue un guide pour l'interaction entre pays développés et en voie de développement sur bon nombre des sujets à l'ordre du jour du dialogue Nord-Sud. On a qualifié de compromis canadien des parties clé de ce programme. Le Canada a d'ailleurs été heureux de pouvoir s'associer à cette initiative vitale car elle donne la preuve qu'il est possible de parvenir à un accord positif sur un sujet d'importance cruciale pour les pays en voie de développement. C'est pourquoi j'exhorte les participants de la présente assemblée et des autres instances internationales qui se pencheront sur les relations entre pays développés et en voie de développement à continuer sur la lancée de cette Conférence et à s'inspirer des solutions mises de l'avant.

**Le Canada
augmentera sa
contribution**

Afin de concrétiser les résultats de la Conférence ainsi que la contribution que mon pays a pu y faire, je suis heureux d'annoncer que, dans les années qui viennent, le Canada consacrera 0,15 p. 100 de son produit national brut (P.N.B.) au titre de l'aide publique au développement des plus démunis.

Cet engagement s'inscrit dans le prolongement de l'annonce que j'ai faite, l'année dernière, à la onzième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au développement. À cette occasion j'ai déclaré que nous allions renverser la tendance des années antérieures et faire bientôt passer notre aide publique au développement à 0,5 p. 100 de notre P.N.B. dans un effort d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 d'ici la fin de la décennie. Je suis heureux de pouvoir déclarer que nous sommes toujours sur la bonne voie.

J'ai affirmé que l'interdépendance faisait de la coopération économique internationale non pas un luxe mais une nécessité vitale sans laquelle cette interdépendance devient un fardeau.

Nous devons certes rechercher une coopération économique globale plus étroite, mais les solutions aux problèmes économiques mondiaux ne seront pas toujours des solu-

Le Sommet d'Ottawa

tions globales. Les progrès réalisés à la réunion à haut niveau des pays en voie de développement à Caracas, en mai dernier, en est la preuve. Les relations avec les pays en voie de développement ont été le point de mire d'un certain nombre de consultations de haut niveau entre pays industrialisés — et plus précisément de la réunion de l'Organisation de co-opération et de développement économiques (O.C.D.E.), tenue en juin, au niveau ministériel, ainsi que du Sommet d'Ottawa. Permettez-moi de saisir l'occasion pour vous parler brièvement des conclusions de cette dernière rencontre.

Le Sommet a consacré beaucoup de temps à la question des relations économiques entre pays développés et en voie de développement, permettant aux participants de convenir d'une déclaration conjointe faisant état de ces discussions. Le communiqué révèle leur compréhension de l'ampleur des problèmes et leur disposition commune à tenter de les régler. Dans l'ensemble, le message lancé à nos partenaires des pays en voie de développement comportait les grands points suivants :

- respect de leur indépendance et appui du non-alignement authentique ;
- engagement de collaborer avec eux dans un esprit d'intérêt mutuel et d'interdépendance ;
- appui de leur intégration plus complète au système économique international, et soutien de leurs efforts pour promouvoir leur développement dans le cadre des valeurs et des traditions qui leur sont propres.

De plus, nous avons tenté au Sommet de nous attaquer de façon positive et constructive aux grands problèmes clé de l'énergie, de l'alimentation, du commerce et des finances. Nous nous sommes engagés à maintenir à un niveau important et, dans de nombreux cas, à augmenter notre aide publique au développement, qui sera en majeure partie affectée aux pays les plus démunis. La décision prise au Sommet de participer aux préparatifs du processus des négociations globales est notable à cet égard. J'ai été encouragé de constater que pays développés et en voie de développement se sont dits satisfaits des résultats du Sommet d'Ottawa.

Le Sommet qui se tiendra à Cancun cette année posera un nouveau jalon dans les relations Nord-Sud. Nous espérons qu'il favorisera la compréhension des grandes questions Nord-Sud et suscitera une volonté politique véritable de les régler au sein de toutes les instances qui s'imposent. Nous ne considérons cependant pas ce Sommet comme un moyen de remplacer les négociations globales, car aucun mécanisme qui n'est pas universel ne pourrait le faire. Nous lui attribuons plutôt le rôle de catalyseur de ces négociations. Et, bien que la nature du Sommet Nord-Sud empêche la participation de toutes les parties intéressées, nous sommes heureux que la présence à Cancun du secrétaire général Waldheim assure la liaison avec les Nations Unies.

Si nous reconnaissons la valeur des sommets, nous n'en croyons pas moins que l'élaboration d'accords multilatéraux ralliant l'appui international reste une composante essentielle de notre recherche de solutions valables aux problèmes globaux. C'est pourquoi un important consensus a été réalisé au regard du lancement des négociations globales. Tout en admettant que le processus exigera des compromis de la part de chacune des parties, je crois qu'il existe une volonté renouvelée de relever le défi. Les discussions préparatoires reprendront pendant cette session, et je peux vous

assurer que le Canada est déterminé à contribuer à leur succès.

Le Groupe de travail sur les relations Nord-Sud

L'an dernier, nous avons adopté au Canada un certain nombre de mesures qui doivent nous permettre de participer plus activement et plus positivement à la coopération internationale sur ces questions vitales. Un Groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud a déposé un rapport d'une valeur inestimable dans lequel il recommandait fortement que le Canada continue de jouer, dans les relations Nord-Sud, un rôle actif fondé sur les principes humanitaires et d'avantage mutuel. Il proposait en outre une série de recommandations constructives liées à l'énergie, aux finances, au commerce, à l'alimentation et à l'aide au développement. Notre gouvernement est heureux du large appui qu'a reçu le rapport ainsi que de la sensibilisation publique que le Groupe a favorisée.

Parallèlement au travail du Groupe parlementaire, dont il s'est d'ailleurs inspiré, le Gouvernement a également réexaminé sa politique Nord-Sud. Nous avons posé un certain nombre de prémisses fondamentales, dont la reconnaissance de l'interdépendance, la nécessité d'harmoniser les politiques extérieures et intérieures qui ont une incidence sur les pays en voie de développement, la nécessité d'utiliser divers instruments pour répondre aux besoins des pays en voie de développement et l'intégration plus poussée du Sud au système économique international.

Il faut agir

Nous devons, en tant que nations, reconnaître que non seulement nos préoccupations économiques, mais également nombre de nos problèmes politiques, sociaux et économiques revêtent un caractère foncièrement international. Dans un monde en constante évolution, le problème de la conciliation de la réalité de l'interdépendance et de l'impératif de l'autodétermination constitue l'un des plus grands défis qui se posent aux décideurs politiques. Cependant, notre prise de conscience des complexités de l'interdépendance ainsi que de ses ramifications dans tous les secteurs de la vie nationale ne doit pas susciter en nous le désespoir, mais plutôt nous inciter à l'action. Nous devons relever le défi que nous posent l'adaptation et le développement de mécanismes institutionnels internationaux tout autant que de nos perspectives nationales face à ces nouvelles réalités et à l'impératif du changement.

Quels que soient les moyens mis en oeuvre, les mécanismes institutionnels ne suffisent pas. L'essentiel tient à la volonté de tous les pays de rendre ces instruments efficaces. Les gouvernements, quelle que soit leur perspective nationale, doivent avoir le courage de s'attaquer aux grands problèmes internationaux de l'heure. Pour ce faire, ils doivent être confiants que seule la coopération internationale peut être le garant de la sécurité, de la stabilité et de la justice pour le monde.

Quant aux Canadiens, ils possèdent bien cette confiance. Nous nous consacrerons, ici au sein des Nations Unies et partout où ces problèmes sont étudiés, à rechercher la solution aux problèmes d'envergure internationale qui touchent chacun de nous.

S/C